

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019

## COMPTE-RENDU

L'An Deux Mil dix-neuf, le 10 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Villa de Gesvres en séance publique sous la présidence de Michel DUTRUGE, Maire.

**Étaient présents :** M. DUTRUGE, M. RIVET, V. HAVEL, V. CLAVIER, A. TULUN, L. ARTIGALAS, P. BENNET, T. CHEVALIER, F. VENNE, A. VAN DORPE, M. OUMAH, G.STEMMER, S. MESSIAEN ,L. LEGRAND, I. CAIROLI , P.BARBERYE, S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS,

**Absents excusés :** O.DETRAIT (pouvoir à V.HAVEL), M. VAN DORPE (pouvoir à A. VAN DORPE), V.TURLIER (pouvoir à I.CAIROLI), R.KALLECHE (pouvoir à S. JABUT).

**Absents :** G.FRIART, T.GASNIER

**Secrétaire de séance :** V. HAVEL

Monsieur le maire propose à l'assemblée quelques modifications sur table des points 17,18 et 19.

Le Conseil accepte les modifications de ces points à l'unanimité.

Compte rendu de la séance du 19 février 2019 :

S. JABUT précise, qu'ils ne prendront pas part au vote une fois de plus, et rappelle, ce qui a été dit au précédent conseil, à savoir, qu'ils considèrent que Madame HAVEL, n'est pas la personne la plus idoine pour être secrétaire de séance au vu des derniers comptes rendus.

M.DUTRUGE indique que Madame HAVEL, sera maintenue comme secrétaire de séance, et ce jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur le Maire, demande que le compte-rendu soit voté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 18 voix pour, valide le compte-rendu de la séance du 19 février 2019. (Ne prennent pas part au vote : S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R.KALLECHE).

Monsieur le Maire présente la liste des décisions prises depuis le dernier conseil :

- 1- Conclusion d'un marché avec le cabinet d'architectes « BASSELIER JARZAGUET » pour les missions de maîtrise d'œuvre dans la réalisation des opérations de bâtiments. Ce marché prendra effet à compter de la notification du premier ordre de service.
- 2- Modification de la régie de recettes « Restauration Scolaire, Périscolaire, Étude surveillée et Accueil de Loisirs ».
- 3- Remboursement de frais de remise en état du mobilier urbain rue du Général de Gaulle, pour un montant de 895 euros TTC.

## 1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITE AU CONCEDANT (CRAC) 2018

L'aménageur Nexity Foncier Conseil présente à la commune un compte-rendu d'activité pour l'année 2018. (Ce document est joint en annexe 1).

Monsieur le Maire donne quelques informations:

### - Les faits marquants :

- Transports sur les lieux du juge de l'expropriation pour le solde des parcelles de la tranche 2.
- Jugement relatif aux parcelles C 27- 28 -29 et AP 83- 87- 89.

### - Les Points d'avancement :

- Environ 79.5 % du programme a été réalisé sur les 3 tranches,
- 80.2 % de logement individuel,
- 19.8 % de collectifs,

### - Évolution du programme :

- Continuation viabilisation de la tranche 3,
- Début du chantier des lots R1-2-3 et S,
- Finalisation du chantier sur le secteur de la Mare à Dumez.

### - Point financier :

#### ➤ Dépenses :

- Maîtrise foncière : 105 982,50€ pour 9 260m<sup>2</sup> soit un total de 567 892m<sup>2</sup>,
- Renforcement des réseaux : 1 785 891,30€ (inclus à participation à la STEP),
- Groupe scolaire Petit-Prince : sur 4 900 000€, 4 067 000€ ont été demandés à l'aménageur au 31 décembre 2018, soit 83%.

### - Point exceptionnel :

- Participation complémentaire : 3 000 000€,

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte-rendu d'activité au concédant présenté par Nexity Foncier Conseil pour l'année 2018.

Le Conseil est invité à en délibérer.

R.LEGRAS indique à Monsieur le Maire que celui-ci a oublié un point marquant, à savoir la continuité des bénéfices extraordinaire que fait Nexity. Il rappelle pour mémoire, que lorsqu'ils ont quitté la responsabilité, ils avaient un bilan prévisionnel de 4 millions d'euros pour Nexity, et qu'aujourd'hui celui-ci est à plus de 14 millions d'euros. Monsieur LEGRAS ajoute, que Nexity doit être très content de travailler avec la Municipalité actuelle. Il demande également à Monsieur le Maire, comment s'expliquent ces bénéfices ?

M.DUTRUGE invite monsieur LEGRAS à relire le CRAC, et lui précise que la plus grosse partie des bénéfices se fait sur l'achat des terrains.

R.LEGRAS : répond à Monsieur le Maire que les bénéficiaires se font sur une revente de terrain et non sur un achat.

S.JABUT précise, que ce qui est important, ce sont les recettes. Il invite les Dammartinois à se rendre sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dédié aux collectivités afin d'y voir les chiffres officiels, et ajoute, que Nexity est en train de se gaver.

M.DUTRUGE rappelle à monsieur JABUT que c'est pourtant bien lui qui a fait venir Nexity Foncier Conseil sur Dammartin.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 6 voix contre, (S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R.KALLECHE)

- Approuve le compte-rendu d'activité 2018 présenté par Nexity Foncier Conseil.

### **Déclaration de Monsieur Sylvain MESSIAEN :**

« En 2004 l'équipe de Madame Papin puis celle de son successeur Monsieur JABUT décident de réaliser la Zone d'aménagement concertée de la folle Emprince. Ce projet prévoyait la construction de 818 logements et l'implantation d'un centre de logistique en bordure de la RD13, avec un taux d'étalement urbain considérable, mis en œuvre par une procédure d'expropriation et contre l'avis de la majorité de la population.

Ce projet aura eu pour conséquence la consommation de plus de 80 hectares de terres agricoles et la destruction d'espaces boisés. Un étalement urbain qui marquera un changement notable du caractère de notre commune.

En 2014 notre programme municipal, plébiscité par les Dammartinois, annonçait une urbanisation maîtrisée et une conservation des espaces naturels. Aujourd'hui le constat est amer, les constructions n'ont jamais cessé. Depuis le début du mandat, ce sont 500 nouveaux logements qui ont été signés. Les permis de construire continuent d'être majoritairement acceptés.

Notre population a augmenté de plus de 27% ces dix dernières années. Cette croissance très importante et trop rapide, nécessite la construction urgente de nouvelles infrastructures et la réhabilitation d'anciennes qui ont été depuis longtemps, mal voire pas du tout entretenues. Les besoins en termes associatifs, sportifs et scolaires augmentent. Ces besoins sont particulièrement importants dans le domaine de l'éducation ou la demande explose. La construction de nouvelles salles de classes devient une urgence. Tout cela nécessite des besoins financiers que nous n'avons pas et demande des arbitrages difficiles.

A ce jour, l'aménageur Nexity occupe encore le terrain et a déposé un permis de construire validé par monsieur le maire pour la construction de 106 logements sociaux dans la minuscule ruelle du Buat. Nous lui avons demandé à de multiples reprises de s'opposer à ce projet qui va complètement congestionner la circulation du quartier de la poste. Mais en vain.

Au contraire, d'autres projets arrivent, comme l'incohérent projet Cibex, avenue du maréchal Leclerc, implanté sur une parcelle de l' E.N.S de la mare à Salé et celui de l'allée des sapins avec 100 nouveaux logements. Des rumeurs circulent également d'un nouveau projet sur l'intimiste.

Devant un tel constat, un courrier signé par de nombreux conseillers municipaux a demandé à

Monsieur le maire de stopper tous les nouveaux programmes. Cette lettre remise en main propre en novembre 2018 est restée à ce jour sans réponse.

Le promoteur Nexity, quant à lui continue à investir le terrain. Il réalise des bénéfices considérables sur la ZAC de la Folle Emprince. Leur appétit, jamais rassasié, est tel qu'ils termineront la ZAC par la construction de 33 logements supplémentaires en pleine zone boisée sur le bas du chemin du petit puits. La renégociation pour la préservation de cet espace boisé n'a même pas été envisagée.

Cela ne s'arrête pas là. Lors de son dernier conseil municipal, la commune d'Othis a vendu à la société « Nexity Domaine » un terrain de 9 965 m<sup>2</sup> pour la construction de nombreux logements sociaux de type intergénérationnel, ceci juste après le point sur le vote de l'entente entre Othis, Longperrier et Dammartin.

Nexity ferait-il partie prenante de l'entente afin de permettre la construction du projet démagogique et électoraliste de la salle de spectacle ? Quelle contrepartie sera demandée à Dammartin pour le financement d'un équipement de plus de 8 millions d'euros ? Est-il cohérent de penser à mutualiser la construction d'un équipement, peut-être nécessaire et souhaité, alors que nous n'avons pas les moyens de financer la reconstruction de nos écoles ?

Les prochaines années seront terribles avec la livraison de plusieurs centaines de nouveaux logements en centre-ville. Vous l'avez certainement compris, nous ne pouvons plus cautionner une telle politique d'urbanisation. Nous ne prendrons pas la responsabilité d'une situation contre laquelle nous nous sommes élevés à plusieurs reprises.

Nous voulons mieux pour notre ville. Nous voulons le respect de nos engagements vis-à-vis des administrés.

L'urbanisme, c'est penser la ville dans sa globalité, comprendre les lieux de vie et adapter les constructions aux usages et pratiques de ces espaces, avec comme souci « le bien vivre dans sa ville ». Aujourd'hui nous ne comprenons plus les orientations données à l'urbanisme de notre ville, qui s'inscrit selon nous dans l'intérêt seul des promoteurs, aux dépens de l'intérêt général. Notre déception aujourd'hui est grande car elle est à la hauteur de notre engagement pour notre ville.

Nous informons donc, Monsieur Pierre Bennet et moi-même, le conseil municipal de nos démissions immédiates de nos délégations.

Ces démissions de nos fonctions de maire adjoint chargé des finances, du développement durable et des mobilités pour moi et celle de délégué à la communication pour M. Pierre Bennet ne sont absolument pas contre l'équipe majoritaire mais contre un mode de gouvernance en matière d'urbanisme qui nous a mis très souvent, trop souvent devant le fait accompli.

Par cet acte fort et significatif, nous espérons que nos démissions, permettront à l'équipe municipale de trouver les ressources nécessaires pour imposer l'arrêt de tous nouveaux programmes immobiliers.

Nous resterons conseillers municipaux, attentifs à l'avenir de notre commune, et nous sommes certains que nous pouvons avec l'aide des Dammartinois, trouver des solutions pour préserver le caractère naturel de notre ville, pour une ville plus belle.»

M.DUTRUGE prend acte de cette déclaration, et ajoute, qu'ils en parleront ultérieurement.

## **2) BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dès le budget suivant.

Cette procédure n'exclut pas l'affectation du résultat qui sera proposée après le vote du Compte Administratif.

Afin de permettre l'inscription de l'ensemble des dépenses et recettes dans un budget unique,

Il est proposé au Conseil :

- D'imputer au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » la somme de 204 570.99 € en excédent.
- D'inscrire les restes à réaliser suivants :
  - Recettes : 278 716.00 €
  - Dépenses : 168 331.52 €
- D'affecter au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 235 239.16€ en excédent.

Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT dit que malheureusement pour la ville, le résultat n'est vraiment pas bon, c'est un résultat catastrophique et qu'ils voteront contre.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 6 voix contre, (S.JABUT, N.HERRERA, B.BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R.KALLECHE)

- Approuve le Budget Principal-reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

## **3) DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Afin de limiter la pression fiscale pour les habitants, il est proposé au Conseil de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Les taux 2019 s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 17 %
- taxe foncière (bâti) : 22,50 %
- taxe foncière (non bâti) : 75,03 %

Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT indique que les taux d'imposition n'ayant pas subi d'augmentation, ils voteront pour. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve, la détermination des taux d'impositions comme indiqué ci-dessus.

*(Arrivée de Monsieur Axel TULUN à 20h50)*

#### **4) SUBVENTION AU CCAS**

Afin de permettre au CCAS de préparer son budget 2019, il est proposé au Conseil de voter une subvention de 200 000 €.

Le Conseil est invité à en délibérer.

N.HERRERA considère que le montant de cette subvention lui semble insuffisante. Il souligne les deux points suivants, à savoir, la diminution du report de l'année 2019 inférieur à celui de 2018, lequel est passé de 4000 € à 400 € et l'augmentation sensible du coût de l'énergie (68%). Il se déclare inquiet car la population augmentant le budget ne devrait pas subir de baisse.

M.DUTRUGE rappelle à Monsieur HERRERA, que lors du dernier Conseil d'administration (CA) du CCAS, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été présenté aux membres du CA, très largement commenté et, qu'il lui semble que toutes les questions posées ont obtenu des réponses. Il estime donc que ces débats n'ont pas lieu d'être évoqués en Conseil Municipal. De même, il confirme ses engagements d'abonder l'enveloppe en cours d'année si des besoins se font ressentir, tel a été le cas en 2018 pour combler les dépenses consécutives à des changements de personnels. Il conclut en adressant ses félicitations aux agents du CCAS pour l'excellent travail effectué.

M.RIVET tient à souligner qu'effectivement le CCAS obtient de bons résultats grâce à la motivation du personnel et la qualité du partenariat avec un réseau élargi. Que, par ailleurs, il agit en toute transparence et en rend compte régulièrement aux membres du CA.

Elle ajoute qu'elle tient à remercier particulièrement la Croix Rouge pour son soutien aux Dammartinois. Madame RIVET informe que suite à la subvention accordée ce soir, le CA du CCAS auquel participe Monsieur HERRERA va procéder dès demain au vote du budget. C'est à ce moment-là, que nous pourrons reprendre ces discussions.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 6 voix d'abstentions, (S.JABUT, N.HERRERA, B.BAGUIER, F.KHELLAFI, R.LEGRAS, R.KALLECHE).

- Décide d'allouer une subvention de 200 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019.

#### **5) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019**

Les associations n'ayant pas déposé leur demande ne font pas l'objet d'une proposition de versement de subvention à ce présent Conseil.

Il est demandé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations pour l'exercice 2019, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le versement de subventions aux associations pour l'année 2019 tel que défini dans le tableau joint ci-dessous.

NOM DE L'ASSOCIATION	2019 (proposition)	VOTE SUBVENTION 2019
ACD	500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
AGPF 77	1 400,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Amicale Basket Club Dammartin ABCD	7 500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Amicale de la Goële	500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Amis de l'Orgue	1 100,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Boules Dammartinoises	1 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Bridge Club de la Goële	170,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
C.O.S.	2 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Centre artisanal	2 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Chats libres en goële	600,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Club de l'âge d'or	8 100,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Club Echecs Les Tours Chabannes	400,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Club Olympique Régional C.O.R.D.	5 700,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Club Photo Passion	150,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Collectif Sante Ouest 77	80,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Comité des Fêtes	17 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
CSD Football	17 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Cyclo Club	900,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
F.N.A.C.A	600,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
FCPE College	350,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Futsal Dammartin	3 000,00 €	16 voix pour et 8 voix d'abstention (Mohamed OUMAH ne prend pas part au vote)
France Engagement	150,00 €	16 voix pour et 9 voix d'abstention
Goële Competi Danse	800,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Goële Rando	1 000,00 €	17 voix pour et 7 voix d'abstention (Norbert HERRERA ne prend pas part au vote)
GOST (triathlon)	1 200,00 €	16 voix pour et 8 voix d'abstention (Vincent CLAVIER ne prend pas part au vote)
Gymnastique volontaire	2 500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Judo Club	3 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Kangourous Omnisports	1 500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Karaté Club Torai	1 400,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Le souffle de Bast	150,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Les Jours Heureux	600,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
LIVIDAO	600,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
MCCD Mini Car Club Dammartinois	1 500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
MTC 77 Jutji Tsu	600,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Oeno au tonneau	200,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Panier de Dam' Goële	200,00 €	17 voix pour et 7 voix d'abstention (Brigitte BAGUIER ne prend pas part au vote)
Première Compagnie d'Arc	900,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Scouts de France	2 000,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Souvenirs Français	200,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Tennis Club de la Goële	3 500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Tennis de table CTTD	2 300,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Transcen Dance	1 800,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Twirling academie	1 400,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
UNC AFN SDF	500,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
UNSS Collège	350,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
UNSS Lycée Dammartin	350,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
UNSS Lycée Longperrier	350,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention
Volley	1 400,00 €	17 voix pour et 8 voix d'abstention

F.KHELLAFI demande si les associations ont été rencontrées afin de déterminer les sommes allouées à chacune?

M.OUMAH I indique que chaque dossier a été étudié et traité selon certains critères.

M.DUTRUGE précise que les sommes attribuées sont quasiment identiques à celles de l'année dernière.

F.KHELLAFI répond que ce n'est pas la question, et qu'il y a des associations qui demandent plus d'une année sur l'autre pour des raisons valables, on ne peut pas juste se contenter de donner la même somme que l'année précédente.

M.DUTRUGE rappelle à Monsieur KHELLAFI que comme cela a déjà été dit, chaque dossier a été étudié.

F.KHELLAFI demande des précisions sur les nouvelles associations, comme par exemple l'association "*Le souffle de Bast*" et "*France Engagement*".

M.OUMAH I répond que "*Le souffle de Bast*" est une association de danse orientale, et "*France Engagement*" est une association pour l'insertion des jeunes.

F.KHELLAFI demande à Monsieur OUMAH I si celui-ci a bien lu l'objet concernant "*France Engagement*" ? F.KHELLAFI estimant ne pas avoir suffisamment d'informations, fait une lecture précise de l'objet de cette association.

F.KHELLAFI demande à Monsieur le Maire si le compte-rendu de la commission pourra être rendu public?

M.DUTRUGE répond que non, mais que les associations qui le souhaiteront pourront être reçues pour en discuter.

## **6) SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE ET CONVENTION 2019**

Il est proposé au Conseil d'octroyer une subvention de 43 200 € à l'Ecole de Musique pour l'année 2019.

Cette subvention annuelle étant supérieure à 23 000 €, une convention d'objectifs entre l'association et la municipalité est obligatoire.

Les termes de la convention sont identiques à ceux des années précédentes.  
(La convention est consultable en mairie au secrétariat général).

Il est demandé au Conseil :

- D'octroyer une subvention de 43 200€ pour 2019 à l'École de musique Edward Chekler,  
et
- D'autoriser le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT demande quel était le montant initialement demandé par l'école de musique?

M.OUMAH I répond que la somme demandée initialement était de 49 000€.



S.MESSIAEN évoque l'idée d'une municipalisation pour l'école de musique. Il propose qu'une étude soit réalisée afin de connaître le coût de cette municipalisation pour la commune, ainsi que les avantages et inconvénients à transformer l'école de musique en conservatoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré à par 19 voix pour et 5 voix d'abstentions, (S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, R. LEGRAS, R.KALLECHE) :

*(F. Khellafi, trésorier de l'association ne prend pas part au vote)*

- Décide d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'école de musique Edward Chekler d'un montant de 43 200,00 € pour l'année 2019.

- Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de Moyens entre la ville et l'École de Musique Edward Chekler pour l'année 2019.

## **7) BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses comme en recettes :

(Document en annexe 3)

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes : 4 146 873.99 €

Dépenses : 4 146 873.99 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes : 11 096 940.16 €

Dépenses: 11 096 940.16 €

Comme le prévoit l'instruction M 14, le vote s'effectuera par chapitre pour la section de fonctionnement et les recettes d'investissement et par opérations, pour les dépenses de la section d'investissement comme suit :

- 11 096 940.16 € en dépenses et en recettes pour la section de Fonctionnement,
- 4 146 873.99 € en dépenses et en recettes pour la section d'Investissement, opérations réelles et opérations d'ordre cumulées.

Les chapitres de la section de fonctionnement évoluent de la manière suivante par rapport au réalisé de 2018 :

En dépenses :

Les charges à caractère général progressent de 230.000 € et les autres charges de gestion de 181.000 €. Les charges de personnel et les atténuations de produits restent identiques, tandis que les charges financières diminuent de 189.000 €. Les dotations aux amortissements augmentent de 76.000 € en raison de l'intégration de l'école du petit prince. Et enfin, nous dégageons un virement de 150.000 € à la section d'investissement.

En recettes :

Si es produits des services augmentent de 47.000 € en raison de l'augmentation du nombre de rationnaires en restauration scolaire, la variation la plus importante concerne les impôts et taxes qui progressent de 219.000 €, variation due à l'augmentation de la population.

Pour la section d'investissement, les opérations d'équipement sont budgétisées à hauteur de 3.504.000 € tandis que l'annuité de remboursement des emprunts est de 474.000 € suite à la

renégociation faite en 2018. Les recettes correspondantes sont principalement constituées des participations de l'aménageur complétées par un emprunt habituel de 600.000 €.

Les principales variations dans les dépenses de fonctionnement sont une augmentation des prestations de services correspondant à la restauration scolaire, des honoraires avec la prise en charge de l'étude de circulation et stationnement et des transports collectifs avec la prévision de la mise en place de navettes de cars scolaires à la rentrée de septembre.

Notons également l'augmentation de la subvention au CCAS de 10.000 € ainsi que de l'enveloppe des subventions aux associations du même montant.

Pour les recettes de fonctionnement, ce sont principalement les taxes foncières qui augmentent de 153.000 €. La recette de la subvention finale correspondant aux TAP est également inscrite sur cet exercice à hauteur de 87.000 €.

Les opérations d'investissements courants sont budgétisées à hauteur de 1.078.000 € dont 458.000 € pour la voirie et 272.000 € pour les bâtiments communaux.

Pour les opérations structurantes, si la première tranche du cimetière est inscrite pour 806.000 € et la fin de la mise en sécurité de l'Hôtel Dieu pour 134.000 €, deux opérations nouvelles sont programmées sur cet exercice.

Tout d'abord la projection de la reconstruction du gymnase Lerozier, chiffré à 850.000 €, et le lancement d'un vaste programme d'agrandissement et de rénovation des bâtiments scolaires. La première étape est constituée de l'agrandissement de la maternelle Eaubonne et de la réalisation d'un accueil de loisirs indépendant au Petit Prince. L'inscription de 634.000 € correspond aux honoraires d'études et d'architectes et à une première provision pour les travaux.

Les délibérations qui suivront préciseront un peu plus le projet. Cela sera complété au budget supplémentaire.

Quant aux recettes, comme nous l'avons dit précédemment, elles sont principalement constituées des participations de l'aménageur Nexity pour 1.832.000 € et de l'emprunt à hauteur de 600.000 €.

Passons au vote :

#### FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES :

011 Charges caractère général pour 3.206.187,00 €

012 Charges de personnel pour 5.935.715,00 €

014 Atténuations de produits pour 150.800,00 €

65 Autres charges de gestion pour 945.205,00 €

66 Charges financières pour 159.600,00 €

67 Charges exceptionnelles pour 109.134,16 €

023 Virement à la section d'investissement pour 150.000,00 €

042 Opération d'ordre de transfert pour 440.299,00 €

##### RECETTES :

013 Atténuations de charges pour 150.000,00 €

70 Produits des services pour 847.200,00 €

73 Impôts et taxes pour 7.594.498,00 €

74 Dotations et participations pour 2.078.563,00 €

75 Autres produits de gestion pour 62.000,00 €

77 Produits exceptionnels pour 129.440,00 €

**INVESTISSEMENT :**

**RECETTES :**

13 Subventions d'investissement pour 2.298.016,00 €

16 Emprunts pour 600.000,00 €

10 Dotations et fonds divers pour 453.988,00 €

**DEPENSES :**

16 Emprunts et dettes pour 474.442,00 €

Opération 10 Voirie pour 458.647,00 €

Opération 11 Eclairage public pour 90.000 €

Opération 12 Parcs et jardins pour 81.800,00 €

Opération 14 Informatique pour 81.240,00 €

Opération 16 CTM pour 6.000,00 €

Opération 19 Achats pour 80.169,00 €

Opération 20 Bâtiments administratifs pour 8.500,00 €

Opération 22 Bâtiments socio-culturels pour 136.300,00 €

Opération 23 Bâtiments sportifs pour 45.000,00 €

Opération 24 Bâtiments scolaires pour 76.195,00 €

Opération 25 Bâtiments divers pour 14.800,00 €

Opération 52 Extensions des groupes scolaires pour 634.434,47 €

Opération 54 Reconstruction du gymnase Lerozier pour 850.000,00 €

Opération 55 Nouveau cimetière pour 806.831,00 €

Opération 57 Mise en sécurité de l'Hôtel Dieu pour 134.184,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget 2019 comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil est invité à en délibérer.

## Intervention de Stéphane JABUT

### Vote du budget 2019 de Dammartin-en-Goële

Mercredi 10 avril 2019

« Monsieur le Maire, cher(e)s collègues,

Nous allons voter le dernier budget d'année pleine de cette mandature. Ce dernier budget s'inscrit malheureusement dans la lignée du budget 2018. Lors du D.O.B (Débat d'Orientation Budgétaire), le 19 février dernier, vous avez enfin reconnu Monsieur le Maire que vous deviez redresser la section de fonctionnement après l'excédent catastrophique de 163 580 € en 2017, et que l'objectif que vous vous étiez fixé pour 2018 ne serait pas tenu! Que l'excédent de fonctionnement serait de l'ordre de 360 000 € pour 2018. Quel ne fut pas ma surprise lors du simulacre de commission des finances, commission obligatoire avant le vote du budget... 125 000 € partis en fumée suite à un recadrage du trésor public! Finalement le résultat de fonctionnement reporté anticipé de 2018 est pratiquement aussi catastrophique que celui de 2017 : 235 239 €! Une règle tacite de bonne gestion communale exige que l'excédent de fonctionnement soit au moins égal au montant de l'annuité de l'emprunt. Pour la seconde année l'excédent ne vous permet même pas de rembourser l'annuité des emprunts de 474 000 € malgré, certainement sous la pression des services de l'État, sa baisse grâce à l'allongement de la dette du budget principal par un seul prêt de 17 ans jusqu'en 2035 qui va coûter très cher aux Dammartinois(e)s. Comment vont réagir les services de l'État ? Telle est la question !

Pour rappel lors de notre dernier mandat entre 2008 et 2013, l'excédent moyen de fonctionnement était de 800 000 €, et il était toujours supérieur au montant de l'annuité de l'emprunt... L'excédent en 2013, notre dernière année en responsabilité était de 1 167 025 € : cinq fois votre résultat de 2018 ! Pour les Dammartinois(e)s qui douteraient de la véracité des chiffres, tellement la dégradation du résultat de fonctionnement est alarmante et néfaste pour notre ville, vous pouvez les consulter sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) rubrique des collectivités.

Passons justement au fonctionnement. Depuis 2014 nous n'avons pas cessé de vous alerter sur le laisser-aller des dépenses de fonctionnement. Au lieu de nous dénigrer et de contester les chiffres, vous auriez mieux fait de vous attaquer sérieusement et drastiquement aux dépenses de fonctionnement. Votre déclaration d'intention l'année dernière n'a jusqu'à présent pas été suivie d'effet. La masse salariale a explosé entre 2013 et 2017 de 1 315 807 €, soit +29%, cela continue en 2018 d'après les chiffres que le Directeur Général des Services a bien voulu me transmettre : + 100 000 € en 2018, en attendant le vote définitif du Compte administratif, alors que le service rendu ne s'améliore pas, voire même se dégrade. Et pour 2019 vous nous proposez de voter une masse salariale légèrement à la hausse par rapport au réalisé de 2018 alors que vous venez de sacrifier la police municipale pour faire des économies ! C'est inacceptable !

Avec cette mauvaise gestion de la masse salariale, et ce malgré l'augmentation de 400 000 € des recettes réelles de fonctionnement par rapport au réalisé de 2018 (10 861 701 € en 2019 pour 10 422 442 € en 2018), vous êtes tellement contraint que vous proposez de virer seulement 150 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement, 4 fois moins que l'année dernière. Pire encore, vous êtes obligé de baisser une nouvelle fois le budget d'entretien des bâtiments de 5000 €, le budget d'entretien des voiries et des terrains de 15 000 €, après une baisse de plus de 100 000 € l'année dernière, alors qu'il suffit de déambuler à Dammartin pour

se rendre compte de l'état des voiries et du centre-ville. En revanche le budget pour le chauffage augmente de 40 % ! 295 000 € pour 2019. Est-ce l'improvisation dans la gestion des bâtiments publics ? Depuis le début de votre mandat il n'y a eu aucun investissement pour l'isolation des bâtiments. Vous n'avez même pas isolé cette salle de la Villa de Gesvres qui est une vraie passoire énergétique lorsque vous avez fait les travaux. Il faudra tout refaire !

Nous réprouvons également d'autres arbitrages budgétaires qui en disent long sur vos priorités. Alors que la population de notre ville augmente et qu'il est nécessaire d'accompagner les Dammartinois(e)s qui sont dans la difficulté, la subvention du C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) soumise au vote est inférieure de 10 000 € à celle de 2017 ! L'augmentation de 10 000 € est feinte puisque vous l'aviez baissée l'année dernière de 20 000 € lors du vote du budget primitif.

Après une baisse de 47 000 € l'année dernière de la ligne budgétaire pour les associations par rapport au réalisé 2017, en attendant le réalisé 2018, vous l'augmentez de 10 000 € pour la porter à 150 000 €. Pour rappel, c'est toujours bien de savoir d'où on vient pour pouvoir comparer, la ligne budgétaire octroyée aux associations en 2013 lors de notre dernière année en responsabilité était de 186 000 € ! Vous en êtes même à baisser de 1000 € la somme allouée au renouvellement du fonds de la médiathèque. Définitivement, la culture, le sport, la vie associative, et le scolaire n'auront pas été vos priorités tout au long de votre mandat.

Passons aux investissements.

Les recettes sont directement impactées par le mauvais résultat de fonctionnement de 2018 et l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 2019. Le virement de 150 000 € de la section de fonctionnement est bien trop faible pour pouvoir investir, d'autant plus que vous avez été obligé de rallonger la dette de la ville jusqu'en 2035 parce que vous n'arrivez plus à rembourser l'annuité d'emprunt du budget principal avec l'excédent de fonctionnement, sans parler de la dette abyssale du budget annexe du pôle de santé qui va bien falloir rembourser...

Pour les dépenses d'investissement... Après une année d'augmentation du budget pour la voirie, encore faudra-t-il vérifier ce qui a été réellement exécuté lors du vote du compte administratif, vous proposez seulement 458 647 € pour les gros travaux de voirie, dont le parking rue Abel Chenevat. Non seulement c'est bien trop faible pour un plan pluriannuel d'investissement d'une commune de notre strate, mais surtout comme nous l'avons dit l'année dernière et les années précédentes, le manque d'investissement dans les voiries est patent depuis le début de votre mandature.

Zéro euro sur le développement durable et la transition écologique ! Sans commentaires... Vous êtes peut-être un climato-sceptique, alors que le réchauffement climatique est un véritable fléau, et qu'il faut que les collectivités locales montrent l'exemple et soient proactives sur ce sujet majeur pour les générations futures.

Après de multiples reports, la première tranche du cimetière vient enfin de commencer. Dont acte. Je rappellerai simplement comme chaque année, que nous avons acheté les terrains à la fin du précédent mandat pour lancer les études et les travaux en 2014 ou 2015.

Pour finir vous lancez deux opérations à la hâte, certainement en réaction à votre manque d'anticipation et de vision quant à la gestion de notre ville. Elles n'ont jamais été abordées lors d'une commission, encore faudrait-il qu'il y en ait. Pire encore lors de la commission des finances obligatoire avant le vote du budget, aucune explication sur ces deux opérations. La première opération, vous voudriez construire un nouveau gymnase pour remplacer le gymnase Maurice-Lerozier... Où ? Quand ? Comment ? Quel projet ? Aucune réponse si ce n'est qu'il sera

construit à Dammartin ! Il vaudrait mieux en rire si cela n'était pas si grave... J'ai pu vous arracher le lendemain Monsieur le Maire lors de la parodie de commission sur la vie associative que vous réfléchissiez à le construire sur le complexe sportif Roland-Moriceau. Avec 850 000 € vous ne ferez pas grand-chose. Cet engagement sans aucune réflexion nous paraît plutôt être de la communication à un an des élections. De toute façon, il est trop tard. Nous vous demandons solennellement de prendre votre temps et de faire une étude sérieuse, et d'écouter les besoins des associations sportives. Comme je l'ai dit lors du dernier Conseil municipal, l'administration était au courant de l'état du gymnase comme nous l'étions à la fin du précédent mandat. Le gymnase était encore opérationnel mais il fallait se décider dès les premières années de votre mandature entre le raser ou y faire de gros travaux. Vous ne l'avez pas fait, et ce sont les Dammartinois(e)s qui trinquent !

La seconde opération concerne les écoles. Vous découvrez à la fin de votre mandat qu'il va falloir accueillir les enfants du nouveau quartier de la Folle-Emprince et ceux des 350 logements que votre majorité a lancés dans le centre-ville. Cette opération est de l'enfumage à un an des élections. Vous allez pouvoir limiter la casse à la rentrée de 2019, mais quid de la rentrée 2020 ? Vous vous engagez sur l'agrandissement de l'école de l'Eau Bonne pour la rentrée 2020. Cet engagement n'engage que ceux qui veulent bien y croire alors que vous n'avez rien fait depuis le début de votre mandat. Cet agrandissement aurait dû être lancé dès le début de votre mandature comme nous l'avions prévu avec bien moins de constructions dans le centre-ville. Cela vous aurez permis de lancer l'étude pour la reconstruction de l'école du Verger de la Thuillerie à la fin de ce mandat pour être opérationnel dès le début du prochain. Je vous invite à relire notre programme de 2014. Nous avons tout entendu depuis quelques mois, vous deviez raser l'école Henry-Dunant et l'école du Verger de la Thuillerie pour construire un groupe scolaire immense dans le parc où nous sommes... C'est incompréhensible, hallucinant, que vous ayez pu imaginer cela ! Apparemment d'après les informations que l'on peut glaner sur le terrain puisqu'il n'y a aucune commission et aucune réunion d'information des Dammartinois(e)s, vous auriez abandonné ce projet. De toute façon comme pour le gymnase, vous n'allez pas faire grand-chose cette année avec les 634 434 €. Vous allez certainement créer les conditions pour pouvoir ouvrir les deux classes à l'école « Le Petit Prince » à la rentrée 2019. Comme l'a si bien dit votre ancien premier adjoint lorsqu'il a démissionné, c'est de la gestion à la petite semaine, sans aucune prospective et sans vision globale de notre ville.

Monsieur le Maire, vous êtes responsable de cette situation pour les écoles. Vous avez une propension avec certains rescapés de votre équipe à mentir, à colporter des fake news (fausses nouvelles), à modifier la vérité, mais les faits sont têtus !

C'est votre majorité qui a signé tous les permis des constructions en cours dans le centre-ville : 53 ruelle des Filoires, 44 rue des Oulches, 37 et 24 rue Victor Offroy, 37 et 43 avenue du Maréchal Leclerc, 49 rue de la saine fontaine, 41 avenue du Général de Gaulle, 26 chemin d'Othis, 10 rue Ganneval, 5 chemin des corbeaux... Et on apprend ce soir 106 nouveaux logements ruelle du Buat !

C'est votre majorité qui n'a pas anticipé pour accueillir dignement les enfants des nouveaux habitants dans les écoles, surtout les 158 nouveaux logements sociaux qui vont saturer et engorger le centre-ville avec à terme au moins 150 voitures garées dans les rues avoisinantes puisque la loi permet aux bailleurs sociaux de construire une seule place de parking par logement.

C'est votre majorité qui a décidé de dénaturer et d'enclaver le nouveau quartier de la Folle-Emprince en supprimant les routes qui devaient relier le quartier au centre-ville, en stoppant le projet de la salle de spectacle et de cinéma et d'espace commercial (1.5 million d'€ de subvention perdus et 200 000 € d'argent public dépensés pour rien).

C'est votre majorité qui a décidé de construire plus de 300 maisons individuelles dans la troisième phase du quartier de la Folle-Emprince au lieu de poursuivre le parcours résidentiel qui permettait à tous de pouvoir trouver sa place, y compris les jeunes de Dammartin et des environs.

C'est votre majorité qui a sous-estimé l'agrandissement prévu de l'école Le Petit Prince, d'autant plus que vous avez fait le choix de construire 300 maisons individuelles à la Folle-Emprince, ce qui va générer beaucoup plus d'enfants et saturer l'école.

Nous voterons contre ce budget et nous souhaitons bien du courage à celle ou à celui qui vous succédera l'année prochaine. Cette fin de mandat est crépusculaire. Vous devrez rendre des comptes aux Dammartinoises et aux Dammartinois. Ils ne sont pas dupes, et auront aucune mansuétude à votre égard ! »

M.DUTRUGE fait remarquer à Monsieur JABUT, qu'il n'accepte pas sa critique sur les services de la mairie car les agents font un travail formidable, nous n'avons que des retours positifs, et que de plus, vos allégations concernant la police municipale sont complètement fausses, celle-ci existe toujours. Quant aux écoles, c'est bien vous qui les avez laissées dans cet état.

S.JABUT répond qu'il n'a jamais critiqué les services de la mairie.

M. RIVET fait remarquer que S.JABUT critique les constructions en cours sur la ville alors qu'il projetait la construction de logements dans le Parc de La Corbie. Ce qui nous a coûté pour arrêter ce projet 650 000€ qui auraient pu servir à la réfection des routes. Elle rappelle également qu'il nous a imposé plus de 800 logements dans la ZAC.

S.JABUT répond que oui il était prévu 33 logements sur la Corbie et qu'il assume.

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 19 voix pour et 6 voix contre, (S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R.KALLECHE)

- Adopte le Budget 2019 en équilibre à hauteur comme indiqué ci-dessus.

## **8) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 BUDGET POLE DE SANTE**

L'instruction budgétaire et comptable M14 permet la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent dès le budget suivant.

Cette procédure n'exclut pas l'affectation du résultat qui sera proposée après le vote du Compte Administratif.

Afin de permettre l'inscription de l'ensemble des dépenses et recettes dans un budget unique,

Il est proposé au Conseil :

- D'imputer au compte 001 : la somme de 2 585 383.69 € en excédent.
- D'inscrire les restes à réaliser suivants :
  - Dépenses : 3 154 958.98 €
  - Recettes : 800 000.00 €

-D'affecter fonctionnement déficit : la somme de 74 143.44€.

Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT regrette que nous payions des intérêts pour rien depuis 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 19 voix pour et 6 voix contre, (S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R.KALLECHE)

- Adopte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 du budget Pôle de Santé,
- Décide d'imputer au compte 001 : la somme de 2 585 383.69 € en excédent.

- Inscrit les restes à réaliser suivants :

- Dépenses : 3 154 958.98 €
- Recettes : 800 000.00 €

- Affecte le fonctionnement déficit : la somme de 74 143.44€.

## **9) BUDGET POLE DE SANTE 2019**

Le Budget Pôle de Santé 2019 s'équilibre en dépenses comme en recettes :  
(Document en annexe 4)

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes : 3 385 383.69 €  
Dépenses : 3 385 383,69 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes : 133 033.85 €  
Dépenses: 133 033.85 €

Comme le prévoit l'instruction M 14, le vote s'effectuera par chapitre pour la section de fonctionnement et les recettes d'investissement et par opérations, pour les dépenses de la section d'investissement.

Ce budget va réellement commencer à s'exécuter cette année avec le début des travaux.

En section de fonctionnement, la seule dépense est constituée des intérêts de l'emprunt qui vont se cumuler et seront amortis progressivement dès le versement des loyers par les praticiens. Elle est pour l'instant compensée par une dotation du budget principal.

En investissement, c'est l'exécution du marché de travaux qui va être la principale opération en dépenses, abondé des missions annexes au suivi de chantier pour 134 294 €.

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement et du reste à réaliser de 800 000 € constitué de la participation Nexity et des fonds de concours de la communauté d'agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le Budget pôle de Santé 2019.



Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT précise que suite aux 10 millions d'euros dégagés par Nexity, il pourrait nous donner beaucoup plus pour le Pôle de santé, car avec une participation de 400 000 €, cela paraît dérisoire.

M.DUTRUGE est également d'accord sur ce point et, rappelle que les négociations sont toujours en cours avec Nexity.

Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 19 voix pour et 6 voix contre (S. JABUT, N. HERRERA, B. BAGUIER, F. KHELLAFI, R. LEGRAS, R. KALLECHE),

- Adopte le Budget « Pôle de santé » 2019 en équilibre à hauteur de :

- 3 385 383,69 € en dépenses et en recettes pour la section d'Investissement, opérations réelles et opérations d'ordre cumulées
- 133 033,85 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement, opérations réelles et opérations d'ordre cumulées

Section de fonctionnement :

- Dépenses :  
Chapitre 66 Charges financières : 58.890,41 €
- Recettes :  
Chapitre 75 Autres produits gestion : 133.033,85 €

Section d'investissement :

- Dépenses :  
Chapitre 23 Immo en cours : 134.294,61 €
- Chapitre 16 Emprunt et dettes : 96.130,10 €.

### **10) ENGAGEMENT ZERO PHYTOSANITAIRE DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION AU TROPHEE « ZERO PHYT'EAU »**

Le Département s'est engagé depuis 2007, en complément de l'action de l'association AQUI'BRIE sur le territoire de la nappe du Champigny, dans une politique d'accompagnement des collectivités vers une réduction visant à terme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Département et ses partenaires, dans le cadre de Plan Départemental de l'Eau 2017-2021, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZERO PHYT'EAU ».

Les services techniques ainsi que les prestataires qui interviennent pour l'entretien des espaces publics de la commune, cimetières et terrains de sports inclus, ont arrêté l'utilisation de produit phytosanitaire depuis l'année 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, selon les critères du Règlement du Trophée « ZERO PHYT'EAU »,
- De fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département,
- D'accueillir les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, selon les critères du Règlement du Trophée « ZERO PHYT'EAU »,
- De fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département,
- D'accueillir les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.

**11) APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU REGLEMENT DE PARTAGE DES BIENS MIS EN COMMUN ET DESTINES A LA FOURNITURE MUTUALISEE DE SOLUTIONS DE TELECOMMUNICATIONS CONSTITUE ENTRE LA COMMUNE DE Dammartin-en-Goële ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Roissy Pays de France**

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France propose à l'ensemble de ses communes membres un solution de fourniture mutualisée de solutions de télécommunications regroupant ses propres besoins et ceux de 19 communes désormais.

Dans sa forme juridique, le régime de la mise en commun des moyens a été défini comme modalité de coopération informatique entre l'EPCI et les communes adhérentes au service, sur la base de l'article L.5211-4-3 du CGCT.

Il s'agit pour chaque commune désirant adhérer au service de fourniture mutualisée de solutions de télécommunications d'adopter le règlement de partage des biens destinés au fonctionnement de ce service.

Ce règlement formalise notamment les modalités liées aux mises à disposition et au maintien des biens, au fonctionnement du service ainsi qu'aux prix tel que cela est pratiqué actuellement.

Une annexe au règlement précisant, pour chaque commune, l'inventaire tarifs applicables à la téléphonie fixe, mobile et à l'Internet. (Annexe 5)

Considérant le service constitué par la CA Roissy Pays de France sous forme de mise en commun des moyens destinés à une fourniture mutualisée de solutions de télécommunication et proposé à ses communes membres.

Considérant le prix défini dans l'annexe tarifaire du règlement et porté à la connaissance de la commune de Dammartin-en-Goële par la CARPF.

Considérant le souhait de la commune de Dammartin-en-Goële d'adhérer au service mutualisé de fourniture de solutions de télécommunication.

Entendu le rapport du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de règlement de partage des biens mis en communs destinés au service mutualisé de solutions de télécommunication constitué entre la commune de Dammartin-en-Goële et l'EPCI tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du CGCT ;
- D'autoriser le Maire à signer ledit règlement, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le projet de règlement de partage des biens mis en communs destinés au service mutualisé de solutions de télécommunication constitué entre la commune de Dammartin-en-Goële et l'EPCI tel que prévu par l'article L.5211-4-3 du CGCT ;
- Autorise le Maire à signer ledit règlement, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **12) SUPPRESSION DE LA CAUTION TARIFAIRE DE LA LUDOTHEQUE**

Afin de faciliter aux administrés l'emprunt des petits jeux de la ludothèque, il est nécessaire de supprimer la caution liée à cet emprunt. La caution pour les grands jeux en bois, elle, sera maintenue.

Il est proposé au Conseil de valider la suppression de la caution tarifaire pour l'emprunt des petits jeux de la ludothèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Valide la suppression de la caution tarifaire pour l'emprunt des petits jeux de la ludothèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **13) RETROCESSION D'UNE CONCESSION**

Vu la demande de rétrocession de la concession de cinquante années, présentée par Monsieur VERGE Hugues Jean, demeurant, 311 avenue du Mont d'Or, 83110 Sanary-sur-Mer, concession N° section 4 Emplacement 647, acte N°647, acquise le 13 juillet 2017 dans le Cimetière Communal, laquelle se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Monsieur VERGE Hugues Jean, ayant déclaré la rétrocéder à compter du 13 février 2019 à la Ville de Dammartin-en-Goële, moyennant le remboursement par elle de la somme de 183.59€,

Vu la législation funéraire qui stipule que la Commune peut subordonner l'acceptation de la rétrocession

au remboursement de la seule part qui lui revient, c'est à dire les deux tiers du prix payé pour obtenir cette concession, en considération du temps restant à courir jusqu'à son expiration et non compris le tiers du prix versé au C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'accepter l'offre de rétrocession moyennant le remboursement par la commune de la somme de 183.59 €.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Accepte l'offre de rétrocession moyennant le remboursement par la commune de la somme de 183.59 €.

#### **14) REMISE DE RECOMPENSES AUX LAUREATS DU CONCOURS 2018 DES MAISONS ILLUMINEES**

Afin de récompenser les lauréats du concours des maisons illuminées à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé au Conseil d'offrir à ces derniers les récompenses suivantes :

Prix du maire : carte cadeau de 150 €

1<sup>er</sup> prix maison : carte cadeau de 100 €

2<sup>ème</sup> prix maison : carte cadeau de 70 €

3<sup>ème</sup> prix maison : carte cadeau de 50 €

4<sup>ème</sup> prix maison : carte cadeau de 40 €

5<sup>ème</sup> prix maison : carte cadeau de 30 €

1<sup>er</sup> prix commerçant : carte cadeau de 100 €

2<sup>ème</sup> prix commerçant : carte cadeau de 70 €

3<sup>ème</sup> prix commerçant : carte cadeau de 50 €

Le Conseil est invité à en délibérer.

S.JABUT regrette une fois de plus, de ne pas avoir été invité à la remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons illuminées.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'organisation du concours des maisons illuminées à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018,

et

- Décide d'attribuer les récompenses aux lauréats du concours des maisons illuminées, comme indiqué ci-dessus.

#### **15) DEMANDE DE RENOUELEMENT 2019 DU LABEL INFORMATION JEUNESSE POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL**

Le label Information jeunesse délivré par la Direction départementale de la cohésion sociale permet aux structures/informateurs jeunesse d'accéder à :

- De nombreuses ressources (informations, documentation etc...) fournies par le Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne (CIJ77) chargé d'animer le réseau information jeunesse à l'échelle départementale.
- D'être membre d'un réseau permettant une identité, des actions, des outils et une charte communs
- un programme de formation adapté, annuel et gratuit proposé par le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)
- un soutien méthodologique, technique et pédagogique du Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne (CIJ77)

Il oblige les structures/informateurs jeunesse à :

- Répondre au cahier des charges et à la charte de l'information jeunesse.  
Le cahier des charges délimite la surface de la pièce, le nombre de salariés, l'amplitude hebdomadaire d'ouverture etc... auquel le PIJ de Dammartin-en-Goële correspond tout à fait. La charte de l'information jeunesse définit les modalités d'accueil du jeune: sans rendez-vous, anonymement, gratuitement, selon des thématiques déterminées etc...
- Utiliser le logo IJ sur tous les supports de communication et documents du PIJ/BIJ
- Participer activement à la vie du réseau départemental et régional
- Transmettre un bilan annuel d'activités et de fréquentation
- Participer à la Formation de Base organisée par le CIDJ et financée par la DRJSCS
- Participer aux réunions de réseau, organisées par le CIJ77 et la DDCS77

La convention portant labellisation du point information jeunesse de Dammartin-en-Goële étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil de déposer une demande pour son renouvellement auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et d'autoriser le maire à signer la convention qui sera proposée et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de déposer une demande de renouvellement du label information jeunesse auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale,

- Autorise le maire à signer la convention qui sera proposée et toute pièce se rapportant à cette affaire.

## **16) PRIME DE SUJETION POUR LES ACCOMPAGNATEURS DES CLASSES DE DECOUVERTE**

Des classes de découverte sont programmées cette année pour l'école de l'Eau Bonne.

Les animateurs et les professeurs des écoles accompagnant les enfants bénéficient du versement d'une prime de sujétion pour la durée du séjour.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement de la prime de sujétion aux accompagnateurs des classes de découverte suivantes :

- Ecole élémentaire Eau Bonne : séjour du lundi 24 juin au 28 juin 2019 au

Centre de "Char à voile" ELIE MOMBOISSE (50580 PORBAIL) – 3 classes– 5 animateurs  
– 3 enseignants.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le versement de la prime de sujétion aux accompagnateurs des classes de découverte comme indiqué ci-dessus.

### **17) DEMANDE DE SUBVENTION / CONTRAT REGIONAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régional de la Région Ile-de-France. Ce contrat d'un montant de 2 960 100€ HT, a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

- 1) Extension de la maternelle Eaubonne pour 2 373 600€ HT.
  - 2) Réalisation de l'accueil de loisirs du Petit Prince 586 500€ HT.
- Le montant total des travaux s'élève à 2 960 100€ HT.

Il est proposé au conseil Municipal :

- D'approuver le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire,  
- De programmer les opérations décrites plus haut ainsi que les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

De s'engager :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.
- De solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des opérations présentées pour un montant total de

2 960 100,00 € HT soit 3 552 120,00 € TTC, et s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- Sur le plan de financement annexé.
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- Sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.
- Sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000,00 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional (C.A.R.).

#### **18) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la maternelle de l'Eau Bonne et la création d'un bâtiment spécifique pour l'Accueil de Loisirs sans hébergement à l'école du Petit Prince, et qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local (D.S.I.L).

Le montant prévisionnel de ce projet :

Montant HT : 2 960 100,00 €  
 TVA 20% : 592 020,00 €  
 Total TTC : 3 552 120,00 €

Financement :

DSIL sollicité à hauteur de 954 770 €  
 Contrat Régional pour 1 000 000 €  
 Subvention CAF pour : 66 667 €  
 Prêt CAF taux 0 pour 133 333 €

Reste à charge pour la commune : 805 330 €

TVA à provisionner : 592 020 €

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (D.S.I.L) auprès de l'Etat.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Sollicite une subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (D.S.I.L) auprès de l'État comme indiqué ci-dessus.

### **19) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT 2019 AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un bâtiment spécifique pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'école du Petit Prince.

Il précise que peuvent être sollicités une subvention et un prêt à taux de 0% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) de Seine et Marne relatifs à l'investissement de cet équipement sur la partie A.L.S.H.

- Montant de l'opération HT : 586 500 €
- TVA 20% : 117 300 €
- Subvention CAF : 66 667 €
- Prêt CAF taux 0 : 133 333 €
- Contrat Régional : 293 250 €
- Reste à charge de la commune 93 250 €
- TVA à provisionner : 117 300 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette opération, après signature du Contrat d'Aménagement Régional (C.A.R) sera, à titre indicatif le suivant : "septembre à décembre 2019."

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver l'opération, ainsi que son plan de financement, comme indiqué ci-dessus,
- D'inscrire aux budgets annuels de la commune cette opération,
- De s'engager à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de la subvention et l'accord du prêt pour cette demande auprès de la CAF au titre de l'investissement 2019,
- De s'engager à ne pas dépasser le taux de 70 % de subventions en cas de financements complémentaires,
- De s'engager à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,
- De mandater Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention et de demande de prêt au titre de l'investissement auprès de la CAF de Seine et Marne et signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'opération présentée, ainsi que son plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- Inscrit aux budgets annuels de la commune cette opération,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu la notification de la subvention et l'accord du prêt pour cette demande auprès de la CAF au titre de l'investissement 2019,
- S'engage à ne pas dépasser le taux de 70 % de subventions en cas de financements complémentaires,



-S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 15 ans,

- Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention et de demande de prêt au titre de l'investissement auprès de la CAF de Seine et Marne et signer tous les documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

## **20) TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est nécessaire

Suite au départ des agents (mutation ou retraite) et à des agents présélectionnés mais qui ont refusé de poste proposé.

De fermer

- 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de brigadier-chef principal
- 1 poste de gardien de police

Le Conseil est invité à en délibérer.

N.HERRERA demande ce qui va être fait concernant les agents qui ont refusé un poste proposé.

V.HAVEL répond qu'ils seront gardés, et précise que le poste de Police Municipale n'est pas fermé.

N.HERRERA demande à Madame HAVEL de vérifier le tableau des effectifs, et il lui remet en main propre ce tableau.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification du tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.

## **21) QUESTIONS DIVERSES**

V.HAVEL interpelle N. HERRERA sur sa remarque lors du conseil du 19 février dernier concernant l'obsolescence et le mauvais entretien des caméras de vidéo protection et lui demande sur quel critère il se base ?

N. HERRERA répond qu'il se base sur le témoignage de victimes pour lesquelles la consultation des caméras n'a pas permis l'identification des auteurs. Il indique que 33 caméras positionnées aux

entrées de ville, sur 42 km de voirie, sans personne derrière les écrans, avec une capacité de stockage de 15 jours, ne permettent pas une efficacité du système et que les caméras ne permettent pas de lire les plaques d'immatriculation.

V.HAVEL répond que c'est faux. Le délai de conservation des images mentionnées dans l'autorisation délivrée par M. le Préfet est de 1 mois. La lecture des plaques minéralogiques se fait sur certaines caméras même de nuit.

V .HAVEL rappelle que des règles précises et strictes en terme de droit d'accès aux images imposent que seuls la Police Municipale, Monsieur le Maire et son Adjointe déléguée à la sécurité sont habilités au visionnage et à l'extraction des images. L'accès se fait grâce à un badge. Elle s'interroge donc sur les allégations portées concernant l'entretien des caméras.

N. HERRERA répond qu'il se base par rapport aux prix du contrat de maintenance qu'il trouve assez limité,

### **Intervention de Véronique HAVEL**

Tout d'abord je précise que le système de vidéo protection installé en novembre 2016 (soit 2 ans) et qu'il est jugé par la Gendarmerie comme extrêmement efficace pour dissuader les auteurs de certaines catégories d'infraction. Les gendarmes ont reconnu que le système apporte une aide significative pour leurs enquêtes. Ainsi, l'exploitation a permis de confondre plusieurs auteurs de violences, cambriolages, vols de véhicules et de dégager les responsabilités des uns et des autres. Les enregistrements mettent de l'objectivité dans les enquêtes.

Ainsi, en 2017, il y a eu 48 réquisitions. En 2018 – 58 réquisitions. 2019 (3 premiers mois) 21 réquisitions dont 10 qui se sont révélées positives et 10 qui sont en cours d'exploitation.

2016 : les auteurs de vols de Clio ont été interpellés et ont reconnu les faits lors de la diffusion des images extraites de notre système,

2017 : 3 auteurs de cambriolages interpellés. Les enquêteurs ont travaillé à partir de l'enquête de voisinage et la vidéo protection de la ville a confirmé le témoignage.

2018 : Extorsion de fonds avec arme à la boulangerie du Petit Prince. Interpellation le 27 avril des 4 auteurs grâce à la vidéo protection qui a permis d'identifier la plaque d'immatriculation du véhicule des mis en cause.

Tentative de vol avec effraction chez Cathy coiffure. La vidéo a permis d'identifier le véhicule et le conducteur.

Accident grave de quad à la fin de la finale de la coupe du monde. La caméra placée sur la Place Lavollée a permis de voir les circonstances réelles de l'accident.

Rue de la Libération. Différent entre automobilistes. La caméra a permis de clarifier le rôle de chacun et de déterminer l'auteur de la victime.

Exploitation de plus de 4h d'enregistrement et le relevé de 50 plaques d'immatriculation par notre ASVP ont facilité la tâche des enquêteurs en identifiant une équipe de 4 individus qui ont été condamnés à de la prison ferme pour 65 faits dont 7 sur notre commune (tableau de bord de Clio, sièges etc.).

Pour cette dernière affaire, notre ASVP a reçu les félicitations du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meaux.

Alors oui, nous pouvons vous donner des leçons en matière de sécurité, mais surtout ici mettre en évidence vos mensonges, vos contrevérités sur des sujets que vous ne maîtrisiez pas lorsque vous étiez en responsabilité et encore moins aujourd'hui.

N. HERRERA demande pourquoi les images ne sont pas déportées au CSU de Sarcelles ?

V. HAVEL répond que le CSU de Sarcelles est saturé et qu'il déménage prochainement.

S. JABUT demande pourquoi l'inspection de la Gendarmerie s'est faite à Othis ?

V. HAVEL répond que l'inspection s'est faite à Dammartin en 2017, en 2018 c'était à Saint-Souplets et cette année à Othis. La Gendarmerie a plusieurs communes dans sa circonscription et il est logique que ça tourne.

Plus aucun conseiller ne désirant prendre la parole à l'issue des questions diverses, la séance est levée à 23h30.

 Maire,  
Nicolas DUTRUGE

